



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

**Le recteur de l'académie de Versailles
Chancelier des Universités**

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le code de l'éducation et notamment son article D.721-3 ;

Vu le décret n°2013-782 du 28 août fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ;

Vu l'arrêté rectoral du 15 octobre 2013 fixant la composition du conseil d'école et du conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de Versailles ;

Vu la circulaire du 9 mars 2014 relative à l'élection partielle au conseil d'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles ;

Vu le procès-verbal des élections partielles relatives au collège D, en date du 9 avril 2014 ;

Vu l'arrêté rectoral du 16 avril 2014 fixant la composition du conseil d'école de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles et notamment son article 1.3 ;

Vu les statuts de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles du 17 décembre 2013.

A R R E T E

Article 1 : Messieurs Emmanuel FRAISSE et Jean-Michel COIGNARD sont remplacés respectivement, en qualité de représentants désignés par le recteur de l'académie de Versailles, au titre des personnalités extérieures du conseil d'école de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles, par Messieurs Christian FORESTIER et Philippe WUILLAMIER.

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Versailles et la directrice de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Recteur de l'Académie


Pierre-Yves DUWOYE

Fait à Versailles, le

21 JAN. 2015